

EHPAD : les outils de construction d'un CPOM

Journée d'étude en webinaire

jeudi 22 mai 2025

L'élaboration des CPOM ayant pris du retard, le ministère a annoncé prioriser en 2025 la contractualisation avec les EHPAD en difficulté ou en restructuration. Prenant en compte l'évolution de la stratégie de l'Etat, l'Institut de la Performance Publique propose cette journée consacrée à l'étude pratique de la contractualisation.

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification (ARS et Départements).
Les EHPAD et leurs organismes gestionnaires.

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Les obligations relatives aux CPOM-EHPAD

Les différents textes de référence.
Le calendrier initial de construction des CPOM et ses modifications.
Les priorités de programmation données par la DGCS pour 2025.
Les conséquences juridiques de la signature d'un CPOM.
Le cadre juridique applicable en l'absence de CPOM.

Le contenu d'un CPOM-EHPAD et la démarche d'élaboration

Les clauses essentielles du CPOM.
Les points à diagnostiquer en priorité.

Le volet financier et tarifaire du CPOM

Les différents financements, leurs modalités de calcul et d'évolution.

Le volet "qualité" du CPOM

L'autodiagnostic de la qualité. Les fiches-actions :
Les fiches-actions : leur contenu, les marges de manœuvre des autorités et des organismes gestionnaires.
Les indicateurs d'évaluation des actions

L'organisation du dialogue de gestion :

les rapports d'activité à définir en annexe du CPOM

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

EHPAD : les outils de construction d'un CPOM

jeudi 22 mai 2025 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 625 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 625 euros = euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet